

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Transfert de la crèche Or Haya – garantie d'emprunt**

Rapporteur : Isabelle Drancy

L'association « Or Haya – une lumière de vie », exploite une crèche, 27 rue Jules Guesde, au sein du périmètre de l'opération des Quatre-Chemins.

La Ville a procédé à l'acquisition des locaux de cette crèche par voie amiable, en permettant à l'association de se maintenir dans les lieux jusqu'à son transfert dans les locaux situés 28 avenue Georges Clémenceau à Sceaux, qu'elle est en train d'acquérir afin de réimplanter son activité.

L'association finance l'acquisition et de l'aménagement du bien immobilier sis 28 avenue Georges Clemenceau pour 1 147 000 € sur ses fonds propres, et doit souscrire un emprunt d'un montant de 570 000 € pour lequel elle sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 50 %.

La durée de l'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne d'Ile de France est de 12 ans, au taux fixe de 2,73 % l'an.

Une hypothèque sera souscrite au profit de la Ville à hauteur du montant garanti en capital.

Cette garantie porte à 15,9 % le ratio de la dette garantie rapportée aux recettes de fonctionnement, soit un taux inférieur au plafond de 50 % fixé par le code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à l'association « Or Haya – une lumière de vie », la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour l'emprunt d'un montant total de 570 000 € à souscrire pour l'acquisition du bien immobilier sis 28 avenue Georges Clemenceau à Sceaux.